



Institut
Sciences de
la Santé Publique
d'Aix-Marseille
Aix-Marseille Université

Appel à projets « Amorçage » 2021

Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM)

CONTEXTE DE L'APPEL A PROJETS

L'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (ISSPAM) a des missions de recherche et de formation marquées par un caractère pluridisciplinaire et interdisciplinaire en sciences de la santé publique. Il vise à mettre en synergie et à potentialiser les forces existantes du site d'Aix-Marseille sur différents domaines d'expertise. Il interagit fortement avec des associations et comités de patients, des agences sanitaires et avec le monde socio-économique et culturel. Résolument ouvert à l'international, il privilégie, entre autres, au Sud les pays en développement, prioritairement au sein de l'espace francophone, et du bassin méditerranéen.

Au travers de ses domaines prioritaires et stratégiques (démocratie sanitaire, empowerment, recherche communautaire et populationnelle, inégalités sociales de santé et réponses de politique publique, santé globale, santé digitale et humanité augmentée, intelligence artificielle pour la santé publique), l'ISSPAM vise à contribuer à la décision clinique et en santé publique, à l'évaluation des politiques relatives à la santé des populations, à éclairer les décideurs et impacter dans les décisions de politiques publiques en santé.

L'APPEL A PROJETS « AMORÇAGE » DE L'ISSPAM

L'ISSPAM s'est donné pour objectif de promouvoir les échanges scientifiques et favoriser l'émergence de nouveaux projets collaboratifs. L'appels à projets (AAP) « Amorçage » s'inscrit dans cet objectif. Il a pour fonction de permettre le développement initial de projets de recherche ou de formation innovants et collaboratifs au sein de l'institut.

L'AAP « Amorçage » dispose d'un budget total de 80 k€. Chaque projet retenu se verra accordé jusqu'à 20 k€ sur une période de 12 mois. Ce montant sera géré (au sein de l'ISSPAM) par l'un des partenaires impliqués dans le projet, qui sera défini par les candidats.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Candidat

Tout personnel titulaire (chercheur.se., enseignant.e. chercheur.se.) affilié à l'ISSPAM peut répondre à cet AAP.

Nature du projet

Les projets proposés doivent impliquer au moins deux partenaires qui n'appartiennent pas à la même unité de recherche. Dans le cas d'une collaboration impliquant 2 partenaires de l'ISSPAM et un ou plusieurs autres partenaires n'étant pas affiliés à l'ISSPAM, l'allocation maximum (20 k€) restera entière. Le partenaire principal (voir le formulaire de candidature) sera le candidat et sera responsable de la gestion du budget alloué et doit nécessairement être affilié à l'ISSPAM.

Programme

Le programme de recherche ou de formation doit être innovant et s'inscrire dans une coopération interdisciplinaire. Il ne doit pas constituer la continuité d'un projet en cours. La priorité sera donnée à la nouveauté et à l'innovation ; les données préliminaires ou la réalisation préalable d'études pilotes ne sont donc pas obligatoires.

Dépenses éligibles

Un budget détaillé doit être joint à la proposition de projet. Les dépenses éligibles comprennent les frais de personnels, les équipements et les frais de fonctionnement.

Co-financement

Des co-financements sont possibles dans le cadre de l'AAP « Amorçage ».

CRITERES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation seront la faisabilité du programme (équipements, collaborations, personnel impliqué, etc...), la qualité scientifique du projet, la complémentarité des équipes participantes et le respect du cadre de l'AAP (innovation, collaborations interdisciplinaires).

Un comité scientifique ad-hoc, composé des membres du Comité de Pilotage Recherche et Formation de l'ISSPAM, du directeur de l'ISSPAM avec le soutien éventuel d'experts nationaux, évaluera et sélectionnera les projets. Les évaluations seront envoyées par courrier électronique aux candidats.

CALENDRIER ET ENGAGEMENT

Soumission

Les candidat-e-s doivent utiliser le formulaire de projet fourni par l'ISSPAM. Le projet doit être envoyé par voie électronique sur l'adresse isspam-contact@univ-amu.fr avant la date limite de soumission fixée au **15 mai 2021 à 23h59**.

Conditions d'engagement

Il est obligatoire de mentionner le soutien financier du programme A*Midex dans toutes les publications et communications scientifiques en relation avec le projet financé : « Ce travail a bénéficié d'une aide du gouvernement français au titre du Programme Investissements d'Avenir, Initiative d'Excellence d'Aix-Marseille Université - A*Midex" AMX-20-IET-014. Il a été soutenu par une subvention de l'Institut des Sciences de la Santé Publique d'Aix-Marseille (#ISSPAM-21-AMOR-00x). // *The project leading to this publication has received funding from the Excellence Initiative of Aix-Marseille University - A*Midex, a French "Investissements d'Avenir programme" AMX-20-IET-014. It was supported by a grant from the Aix-Marseille Institute of Public Health Sciences (#ISSPAM-21-AMOR-00x)* ».

Par ailleurs, les bénéficiaires de subventions impliqués dans le projet peuvent être invités à présenter leurs résultats lors des événements organisés par l'ISSPAM.